

Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Antoine BORÉ

**Chef de projet
développement &
concertation**
07 57 02 16 78

antoine.bore@volkswind.fr

Pierre SABOURET

Chargé de développement
07 57 02 32 87

pierre.sabouret@volkswind.fr

Baptiste CHARLET

Chef de projets
02 36 16 66 81

baptiste.charlet@volkswind.com.fr

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- **En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20 % de notre production électrique.** (Source : ADEME)
- **La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 23 % en 2024 (objectif : 33 % en 2030)** (Source : SDES)
- **L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée** après l'énergie hydraulique
Source : RTE, bilan électrique 2024
- **+135 GW minimum** Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 57 GW en 2025.
Source : RTE

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **35-40 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2035. Au 31 décembre 2025, **24,1 GW** ont été installés



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », et objectif PPE3 de 2026)

En région Centre-Val de Loire, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **3,5 GW**. Au 31 décembre 2025, **2,02 GW** ont été installés :



Dans le département de l'Indre (36), 340 MW étaient installés au 30 septembre 2025 pour un objectif fixé pour le département à 726 MW (SRADDET) d'ici 2030



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

Ferme éolienne de l'Anglin - Commune de Mouhet

MAI 2026

ÉDITO

Lors du précédent bulletin d'information diffusé l'an dernier, nous vous avons expliqué que des études allaient être menées dans le cadre du développement d'un projet éolien sur votre commune.

Aujourd'hui, ces études arrivent progressivement à leur terme. Elles ont notamment permis d'analyser la biodiversité, le paysage, l'acoustique, le cadre de vie et les usages locaux de votre territoire afin de concevoir un projet correspondant à un équilibre entre production d'énergie renouvelable et intégration du projet dans son milieu.

Le projet, nommé Ferme éolienne de l'Anglin prévoit ainsi l'implantation de quatre éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale.

Dans les prochains mois, une demande d'autorisation environnementale sera déposée en préfecture.

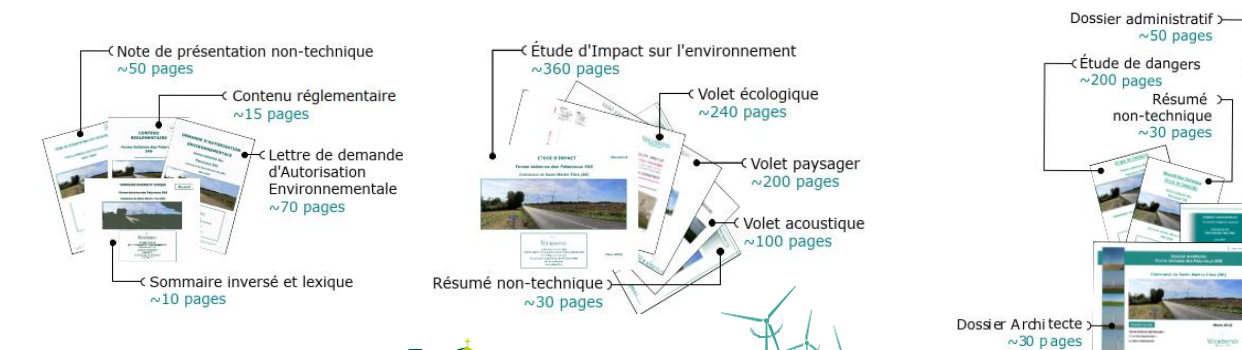
Les services de l'État examineront le projet de manière indépendante afin de vérifier qu'il respecte notamment l'environnement, la réglementation et le cadre de vie local. Une consultation publique sera ensuite organisée pour permettre aux habitants du secteur de formuler des observations sur ce projet. À l'issue de cette procédure, le préfet décidera d'autoriser ou non la construction.

Tout au long de ces étapes, nous restons attachés à une approche de dialogue, de transparence et de concertation avec les habitants et les élus de votre commune.

Nous continuerons à vous informer régulièrement de l'avancée du projet et des prochaines étapes à venir.

Baptiste CHARLET
Chef de projets

Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



ACTUALITÉS DU PROJET

Exposition

Nous avons le plaisir de vous convier à une exposition publique afin de présenter le projet et de pouvoir échanger sur les différents aspects de ce dernier.

Retrouvez-nous le mercredi 3 juin 2026, de 14h à 18h à la salle Micheline Bacha à Mouhet.

PRÉSENTATION DU PROJET

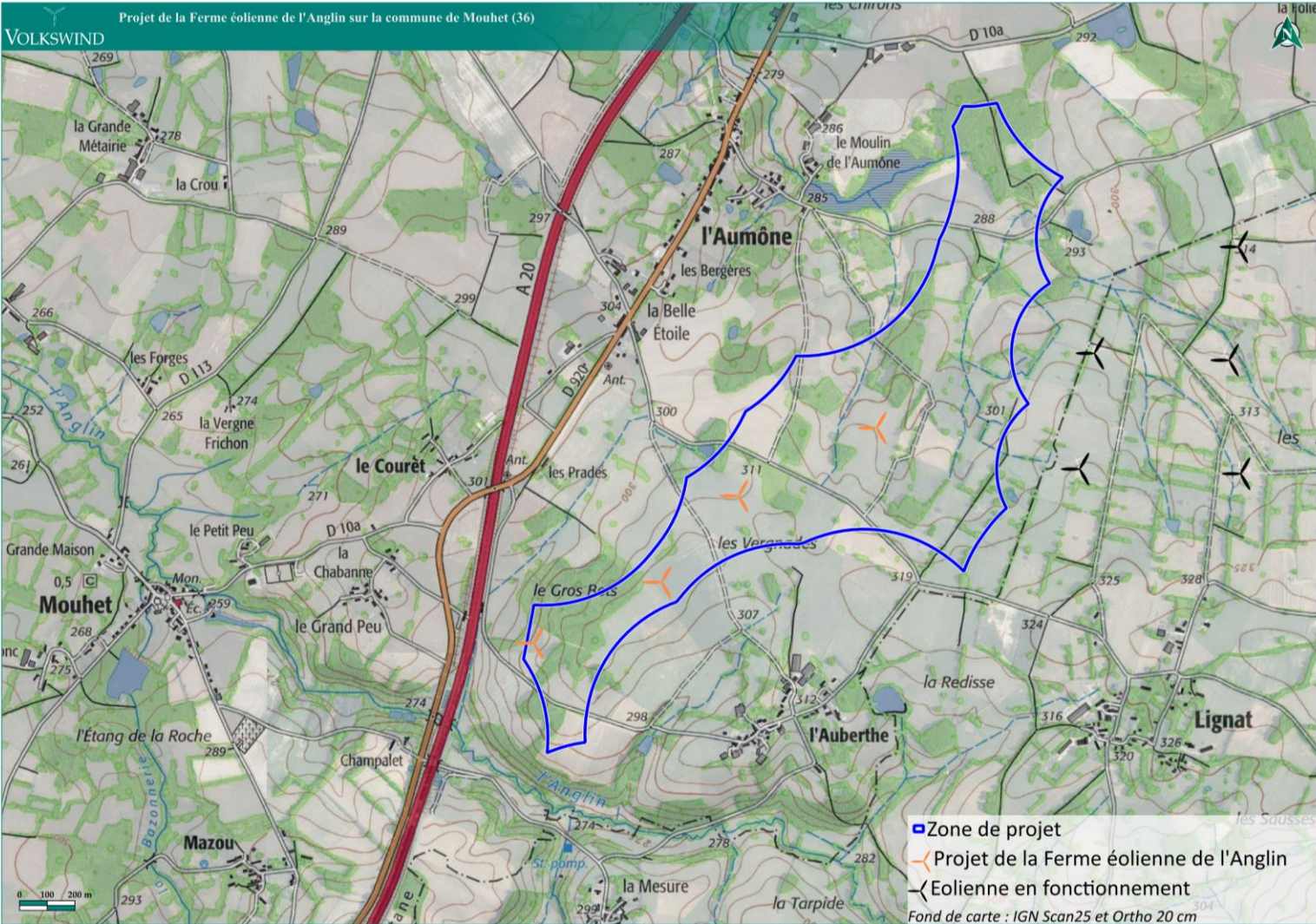
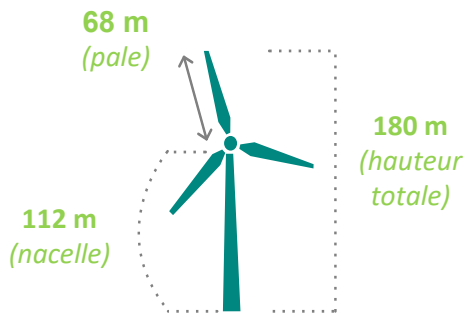
Implantation

4

Éoliennes (4,5MW ou 4,8MW unitaire)

18 à 19,2

MW puissance du projet



LES ÉTUDES

Ecologiques



Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné pour réaliser l'étude écologique du projet. Cette étude, menée sur une durée d'un an, a permis d'analyser la faune et la flore présentes sur le site, en tenant compte de leurs cycles biologiques. Un mât de mesure a notamment permis d'évaluer précisément l'activité et le cycle biologique des chauves-souris.

Sur la base de ces analyses, des mesures de protection de la biodiversité ont été définies. Elles comprennent par exemple un arrêt des éoliennes en fonction du cycle biologique des chauves-souris, l'adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes les plus sensibles pour la biodiversité, l'entretien des plateformes...

Durant le chantier, un écologue passera régulièrement et des mesures seront prévues pour la protection de la petite faune terrestre et des amphibiens. En complément, des actions en faveur de la biodiversité locale sont prévues, telles que la création ou la restauration de haies et la restauration de zones humides.

Le chantier puis l'exploitation de la Ferme éolienne de l'Anglin feront l'objet de suivis écologiques, sous le contrôle des services de l'État, afin de s'assurer du respect de la biodiversité locale et des engagements pris.



Paysagère



Le bureau d'études Encis Environnement a également été missionné pour réaliser l'étude paysagère du projet, afin de prendre en compte le patrimoine, le cadre de vie et les activités touristiques du territoire à différentes échelles.

Plusieurs variantes d'implantation des éoliennes ont ensuite été étudiées. Des photomontages réalistes, réalisés à partir de points de vue représentatifs, ont permis d'apprécier le rendu du projet dans le paysage.

Acoustique



Une campagne de mesures acoustique a été réalisée durant l'hiver 2025 par EREA Ingénierie, bureau d'études acoustique indépendant.

Des mesures de niveau sonore auprès de huit habitations situées à proximité de la zone de projet ont été réalisées pendant 1 mois. Ces mesures ont permis d'établir l'état sonore initial, en l'absence d'éoliennes.

À partir de ces données, l'acousticien a modélisé la diffusion sonore de chaque éolienne afin de vérifier que les niveaux perçus au niveau des habitations respectent la réglementation française (+5 dB le jour et +3 dB la nuit). Sur cette base, un plan de fonctionnement optimisé a été défini, comprenant notamment des mesures de bridage sur certaines éoliennes, en fonction de la vitesse et direction de vent et l'heure de la journée.

Après la construction des éoliennes, de nouvelles mesures acoustiques seront réalisées afin de vérifier que le parc respecte bien la réglementation et des ajustements pourront être mis en place si nécessaire.

PRÉFAISABILITÉ

2023-2024



- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité

CONCEPTION

2024-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2026-2028



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2029-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site